

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le deux décembre deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Agnès DEMIK, Maire Adjointe.

Etaient présents, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoints au Maire,
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Anne-Sophie FRANCOIS, Lydia PULUR DESGROPPES, Lucile TESTÉ et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Philippe PARENT et Régis SALIC Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : M Patrick CHALON, Maire et Mme Brigitte ROILAND laquelle a remis son pouvoir à Mme DEMIK,
Etait absent : M Didier LEMOINE

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

En l'absence de M Patrick CHALON, Maire, Mme Agnès DEMIK, Première Adjointe ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 5 novembre 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Il est cependant nécessaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Serge DARCISSAC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1°) **Fourniture et distribution d'électricité alimentant les installations des collectivités dans le cadre d'un groupement d'achat - autorisation de signature des accords-cadres**

Mme DEMIK expose au conseil ce dossier précédemment évoqué par M le Maire

Par délibération en date du 30 mars 2015, la Commune de Saint Etienne de Chigny a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre Tour(s)plus et plusieurs de ses communes membres pour réaliser des achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La Communauté d'agglomération Tour(s)plus, désignée coordonnateur de ce groupement, est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, chaque membre du groupement s'assurant ensuite, pour ce qui le concerne, de signer le marché ou l'accord cadre et de s'assurer de sa bonne exécution.

Compte tenu de la forte volatilité des prix de fourniture d'électricité, la consultation prend la forme de l'accord-cadre sans minimum ni maximum avec trois sociétés en application de l'article 76 du Code des marchés publics. Elle porte sur les 4 lots suivants :

- lot 1 : site de la Station d'épuration de la Grange David
- lot 2 : sites dont la puissance est supérieure à 250 kVA
- lot 3 : sites dont la puissance est inférieure à 250 kVA (concernant la commune)**
- lot 4 : sites dont la puissance est inférieure à 36 kVA

Ainsi, cette consultation a été organisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, afin de désigner les titulaires de ces accords-cadres conclus à compter de leur notification jusqu'au 30 juin 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence, adressé par voie électronique au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et diffusé sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de Tour(s)plus le 1er octobre 2015, fixait la date limite de remise des offres au 12 novembre 2015 à 17 heures.

Conformément à l'article 58 du Code des marchés publics, les plis ont été ouverts le 12 novembre 2015 une fois réceptionnés.

La Commission d'appel d'offres du groupement, réunie le 18 novembre 2015 pour procéder à l'agrément des candidats et au choix des prestataires, a décidé d'attribuer les accords-cadres aux sociétés suivantes :

Pour le lot 1 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 2 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 3 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 4 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 novembre 2015.

- **AUTORISE** le Maire ou le Maire adjoint délégué à signer les accords-cadres pour la fourniture et la distribution d'électricité alimentant les installations des collectivités avec les sociétés suivantes :

Pour le lot 1 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 2 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 3 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

Pour le lot 4 :

- EDF Commerce Grand Centre TSA 16085 - 37206 Tours Cédex,
- ENGIE – GDF SUEZ – 2 PLACE Samuel de Choplain 92930 Paris La Défense Cédex
- SELIA 336 avenue de Paris 79000 NIORT

M DEBOISE intervient pour rappeler que le SIEIL propose actuellement une démarche similaire sur un secteur plus important (plusieurs départements notamment).

Adoption à la majorité : M DEBOISE est contre, M PARENT et Mme PULUR préfèrent s'abstenir.

2°) Amélioration thermique de la mairie

Madame DEMIK rappelle que le conseil a souhaité apporter une certaine performance énergétique en améliorant l'isolation par l'extérieur de la mairie. A ce titre, une consultation a été lancée pour recueillir les offres des entreprises.

Réunie le 20 novembre 2015, la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis de 16 entreprises qui ont souhaité concourir.

Les propositions devaient faire état d'une offre de base (obligatoire), d'option et de variantes (facultatives).

Au vu du dépouillement, il apparaît que le marché s'élèverait selon les offres les moins-disantes à la somme de 141.570,11 € HT (169.884,13 € TTC) pour une estimation chiffrée par l'architecte s'élevant à 128.867,50 € (hors option et variantes).

La consultation ayant été lancée en procédure adaptée, il a été possible à l'architecte de négocier les offres déposées par les différents concurrents.

Réunie à nouveau le lundi 7 décembre, l'architecte a présenté les offres négociées :

- Lot 1 : Ravalement de façade – peinture et isolation extérieure : offres allant de 38.500 à 44.650,75 €,
- Lot 2 : Charpente – couverture – bardage : offres allant de 18.911,82 € à 30.106.56 € HT,
- Lot 3 : Menuiserie extérieures – offres allant de 26.158 € à 50.474 €.
- Lot 4 : Serrurerie – offres allant de 30.954 € à 76.530 €
- Lot 5 : Chauffage – ventilation mécanique : offres allant de 15.500 € à 17.785.79 €

Pour quatre des cinq lots, les offres les moins disantes sont également considérées comme les mieux disantes, les cinq entreprises sont donc retenues pour la somme totale de 134.022,19 € HT, soit 160.826,63 € TTC.

Les honoraires de l'architecte s'élèveront à 12.144 € HT (14.572,80 € TTC), la Mission SPS et Contrôle pourrait s'élever à 3.000 € environ.

Les subventions possibles pour ces travaux sont les suivantes :

- Dotation d'Équipement des Territoires 35.000,00 (notification du 04/11/2015)
- Contrat régional de solidarité territoriale 50.000,00

- Tour(s)plus Fonds de concours énergie	19.926,00	
- Département - Fond d'intervention local	29 059,00	
- Total des subventions possibles		133 985,00 €

Les travaux pourraient démarrer début février 2016 pour une durée de quatre à cinq mois environ.

M Parent souhaite savoir si l'accessibilité handicapé a été prévue dans les travaux
Le bâtiment est déjà accessible puisqu'un bureau donnant sur le parking à l'arrière de la mairie est prévu à cet effet. Quelques travaux seront réalisés en interne après le chantier de la mairie pour apporter quelques améliorations.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte du rapport de la Commission d'ouverture des plis et autorise à l'unanimité M le Maire ou son représentant à notifier les marchés et à solliciter les subventions permettant le financement de l'opération.

3°) **Acquisition d'un logiciel de facturation avec licence partagée**

Madame DEMIK expose au conseil que le logiciel utilisé pour la facturation des repas de cantine, du transport scolaire et pour les enfants fréquentant la garderie le matin, est périmé et non compatible avec PESV2 (logiciel de dématérialisation pour la transmission des pièces comptables vers les services de la trésorerie).

Environ 170 enfants figurent dans la base de données, mais également quelques adultes (le personnel et les enseignants) soit environ 100 à 120 factures émises tous les mois auprès des familles.

C'est pourquoi, nous nous sommes tournés vers deux fournisseurs : JVS (équipant les logiciels métiers en place) mais également la Ste AIGA, fournisseur du logiciel NOE à la Petite Récréée.

En effet, l'association facture aux mêmes familles les prestations d'accueil des enfants pendant la garderie du soir et des vacances scolaires. Un possible partage pourrait être ainsi envisagé avec l'association, selon une convention à prévoir (Le calcul de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la garde des enfants de moins de 6 ans serait ainsi plus aisée à calculer, mais également les prestations de restauration scolaire et de transport).

Il sera donc nécessaire de prévoir la dépense en location annuelle, environ 1.000 €, avec une formation des agents dès le départ, ce qui pourrait porter la dépense de la première année à 4.000 €.

Pour ce faire, il sera nécessaire de s'équiper de tablettes permettant le pointage (1.000 €) environ.

Les estimations sont à affiner mais actuellement les devis s'élèvent chez JVS à 3.623 € (mise en œuvre, création, formation et maintenance à 3.749 € HT chez AIGA (en cas d'hébergement seulement) et à 4.524 € HT en cas « dachat ».

Monsieur DEBOISE demande le nombre de logiciels à disposition de la mairie : chez JVS - Horizon on line (comptabilité, état civil, élections, gestion du personnel), facturation puis chez SEDI logiciel cimetière, chez PMB pour le logiciel de bibliothèque, logiciel pour le recensement des jeunes vers le service national, application droits de cité pour l'urbanisme, antivirus divers, applications diverses vers les copieurs pour le fax et le scan, etc....

Pour ce nouvel équipement, les négociations ne sont pas encore abouties mais le chiffrage pourrait avoisiner les sommes ci-dessus citées (à répartir dans le budget en fonctionnement et en investissement).

Pour permettre l'acquisition rapide de cette prestation, il convient d'inscrire à la Décision Modificative la dépense en 2015 (et non pas en 2016), pour 1.000 € et 3.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M le maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches pour ce point, à négocier éventuellement auprès de la Petite Récréée, à inscrire les dépenses nécessaires en 2015 et à signer les contrats nécessaires.

4°) **Décision modificative n° 6**

Suite à la réunion de la commission des finances, il convient d'ajuster les imputations budgétaires dans certains programmes et services. Il apparaît en effet que certaines factures n'ont pas été correctement imputées – il convient de procéder à des rectifications.

Programme 10001 : école (ce programme serait appelé à disparaître au profit des programmes 16 – Ecole maternelle O de Gouges et prog 18 – Restaurant scolaire).

Imputation de deux dépenses de 650 € au cpte 2135 (installations générales) et de 720 € au compte 2158 (autre matériel et outillage) – diminution pour 1.370 € au compte 2183 (matériel de bureau).

Programme 10004 : autres bâtiments communaux (chaudière Maurière)

Les frais du vérificateur SPS sont à imputer sur le programme – il convient donc de déplacer 250 € du compte 21578 10002 (autre matériel et outillage) au compte 2135 10004 (installations générales)

Opération 11 : bibliothèque

Alimentation du compte 21568 (matériel d'incendie) pour achat d'extincteurs 500 €
Alimentation du compte 2184 (mobilier) pour 1.000 € et
Déduction de 1.500 € au compte 2188 (autres immobilisations)

Opération 17 : école maternelle Olympe de Gouges

Alimentation du Compte 2184 (mobilier) pour 520 €
Diminution du compte 020 (dépenses imprévues) pour la même somme

Opération 18 : école élémentaire J Monet

Alimentation du Compte 21312(bâtiment scolaire) pour 6.000 €
Alimentation du Compte 2183 10001 (matériel de bureau) pour 2.520 €
Diminution du compte 2188 (autres immobilisations) pour 6.000 €
Diminution du compte 2183 prog 10001 (matériel de bureau) pour 1.200 €
Diminution du compte 2184 (mobilier de bureau) pour 700 €
Diminution du compte 020 (dépenses imprévues) pour le solde 620 €

Opération 19 : restaurant scolaire

Alimentation du Compte 2135 (installations générales) pour 600 €
Alimentation du Compte 2184 (mobilier restaurant) pour 1.420 €
Diminution du compte 2158 pour la somme totale (autres installations) pour 2.020 €

Opération Compte ONA opération non affectées

Alimentation du compte 202 (Insertion) dossier PLU pour 1.250 €
Permettant de couvrir les insertions dans la presse dues à la révision du PLU (cette dépense sera amortie, tout comme les dépenses liées au PLU sur 10 ans)
Même dépense pour l'insertion du marché de travaux de la mairie

2033 15 (Insertion) pour 1.000 €

Acquisition de logiciel évoqué au point précédent au cpte 2051(acquisition de logiciel) pour 1.000 €

Diminution du compte 020 (dépenses imprévues) pour 2.250 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prog 10001 - Ecole			€
2135 10001 – installations générales	+ 650,00 €		
2158 10001 autres installations	+ 720,00 €		
2183 10001 Matériel de bureau Ecoles	-1.370,00 €		
Prog 10004 Autres bât			
2135 10004 Installations générales Chaudière Maurière	+ 250,00 €		
21578 10004 Autres matériel Chaudière Maurière	- 250,00 €		
Prog 11 Bibliothèque			
21568 11 Mat incendie biblio	+500,00 €		
2184 11 Mobilier	+ 1.000,00 €		
2188 Autres immo	- 1.500,00 €		
Prog 15 mairie			
2033 15 insertion (équilibré au 020)	1.000,00 €		
Prog 17 Ecole maternelle			
2184 17 Mobilier école maternelle (Equilibré au 020)	520,00 €		
Prog 18 Ecole élémentaire			
21312- 18 Bât scolaire	6.000,00 €		
2188 18 autres immobilisations	- 6.000,00 €		
2183 18 Mat de bureau	2.520,00 €		
2183 10001	-1200,00 €		
2184 14 mobilier (Equilibré au 020)	- 700,00 €		
Prog 19 Restaurant scolaire			
2135 19 installations générales restaurant	600,00 €		
2184 19 mobilier restaurant	1.420,00 €		
2158 19 autres instal restau	- 2.020,00 €		
ONA			
202 insertion PLU (équilibré au 020)	1.250,00 €		
ONA 2051 acquisition de logiciels (équilibré au 020)	1.000,00 €		
020 dépenses imprévues (1.000 + 520 + 620 + 2.250 = 4.290)	- 4.290,00€		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Le conseil accepte à l'unanimité la présente décision modificative.

5°) Rétrocession de la rue Gaston Couté

Madame Demik expose la situation de la commune quant à ses différentes propriétés lesquelles sont classées au titre du domaine public ou privé.

Puis elle indique que lors de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2013, il avait été accepté la rétrocession des parcelles cadastrées section B1676, 1679, 1681 et 1682 pour une contenance totale de 1527m², puis autorisé l'intégration de ces parcelles dans la voirie communale.

Or seule la parcelle B 1682 correspond à de la voirie – rue Gaston Couté, les autres parcelles étant des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité l'intégration de la seule parcelle B 1682 dans le domaine public.

6°) Modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2016

Monique Bourdais, en charge de la direction des services a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2016. Avant son départ, il lui est nécessaire d'épuiser son compte épargne temps et sa cessation d'activité est fixée au 31 janvier 2016.

Compte tenu du récent recrutement au 1^{er} janvier 2016 de Mme Brette, il est nécessaire d'ouvrir un poste pendant cette période de trois mois, et de modifier le tableau des effectifs.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'ouvrir les postes relatifs aux trois agents recenseurs et de définir le montant des indemnités liées à ces fonctions, le recensement ayant lieu de fin janvier à fin février 2016.

Le conseil accepte à l'unanimité la création de ces 4 emplois.

A la suite de la création de ces emplois, il conviendra de fixer les tarifs dus à ces agents compte tenu de leur prestation.

La dotation d'état s'élève à la somme de 2.998 € pour le paiement des agents,

Lors de la récente commission des finances, il a été proposé de verser 750 € par agent au maximum :

- Partie fixe 300 €,
- Partie variable de 450 € en fonction des retours obtenus (feuille logement et famille)
- Pénalité de 75 € par tâches non réalisées,

L'agent devra inciter les personnes à répondre en ligne, il sera alors informé des réponses, de la progression des retours.

Le conseil accepte à l'unanimité ces tarifs.

7°) Rapport des délégations Rapport des commissions Travaux d'éclairage du gymnase

Les éléments chiffrés relatifs à ce programme ont été entérinés lors de la séance de novembre 2015. Compte tenu de l'utilisation des lieux, les travaux seront réalisés lors des congés de février 2016.

Marché de Noël : vif succès – 250 personnes sont passées voir les artisans qui proposaient des marchandises de qualité – Merci à la visite du Père Noël, à l'accueil

fourni par les services de Beauvois et au Quatuor qui a entonné différents chants de Noël en différentes langues.

Préparation de l'Eté des Arts et des programmes d'exposition dans les troglos,

Scolaire : acquisition d'un logiciel (tel qu'évoqué ci-dessus) mais également problème de disciplines dans le restaurant et le bus,

Présentation du rapport du schéma directeur des eaux pluviales – une bonne vision de la cartographie des écoulements – A suivre la phase II qui présentera les perspectives des conséquences d'une future urbanisation pour les années à venir – étude prospective pouvant être mise en lien d'un prochain PLU.

Le bilan fait actuellement ressortir un manque d'entretien des fossés.

8°) Informations et points divers

Modification dans les tableaux de bureau de vote.

Philippe PARENT souhaite obtenir quelques informations sur les résultats des élections au 1^{er} tour dernier, participations, etc...

Les résultats stéphanois paraîtront dans l'Actu (commune et région). Tout comme sur le territoire national, le taux d'abstention a été important sur Saint Etienne de Chigny.

Madame DEMIK ne souhaite pas s'exprimer en lieu et place de M CHALON.

Aucune autre question n'étant plus posée, Mme DEMIK lève la séance à 21 h 00.